

**ARRETE PORTANT PUBLICITE DES DECLARATIONS DE CREATION  
ET DE VACANCE DE POSTE  
POUR LA PERIODE DU 30/01/2012 au 03/02/2012**

**Le Président,**

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles 23 et 41,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles 42 à 46,

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégories A, B, et C transmises par les collectivités du département du Jura au Centre de Gestion,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La liste des vacances et créations d'emplois établie pour la période du 30/01/2012 au 03/02/2012 comporte :

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
4	3	17

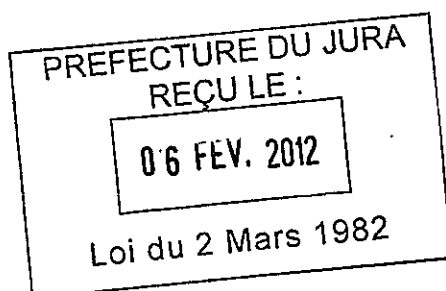
réparties selon l'annexe ci-jointe.

**Article 2** : Le document annexe au présent arrêté est transmis aux collectivités et établissements pour affichage.

**Article 3** : Le Président du Centre de Gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 4** : Le Président du Centre de Gestion charge ses services de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise au représentant le l'Etat.

Fait à Champagnole, le 03/02/2012



Le Président,  
  
Clément PERNOT

**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU JURA**

Publicité des déclarations de créations ou vacances d'emplois  
Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale- Catégories A-B-C

**Arrêté n° 5 du 03/02/2012**

Période du 30/01/2012 au 03/02/2012

Nom de la Collectivité	Grade	Durée hebdomadaire	Numéro
CONSEIL GENERAL DU JURA	PUERICULTRICE DE CLASSE NORMALE	35 H 00	2012 - 220
CONSEIL GENERAL DU JURA	PUERICULTRICE DE CLASSE SUPERIEURE	35 H 00	2012 - 221
MONTAIN	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	25 H 00	2012 - 222
FAY EN MONTAGNE	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	9 H 00	2012 - 223
MARIGNY	ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE	4 H 00	2012 - 224
MONTAGNA LE RECONDUIT	ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE	8 H 00	2012 - 225
CONSEIL GENERAL DU JURA	ADJOINT TECHNIQUE DE 1ERE CLASSE	35 H 00	2012 - 226
CONSEIL GENERAL DU JURA	ADJOINT TECHNIQUE DE 1ERE CLASSE DES ETAB. D'ENSEIG.	35 H 00	2012 - 227
CONSEIL GENERAL DU JURA	ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE	35 H 00	2012 - 228
CONSEIL GENERAL DU JURA	ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE DES ETAB. D'ENSEIG.	35 H 00	2012 - 229
CONSEIL GENERAL DU JURA	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	35 H 00	2012 - 230
CONSEIL GENERAL DU JURA	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE DES ETAB. D'ENSEIG.	35 H 00	2012 - 231
CONSEIL GENERAL DU JURA	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	35 H 00	2012 - 232
CONSEIL GENERAL DU JURA	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE DES ETAB. D'ENSEIG.	35 H 00	2012 - 233

MOREZ	ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	35 H 00	2012 - 234
SIDEC	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	35 H 00	2012 - 235
SIDEC	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	35 H 00	2012 - 236
SIDEC	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	35 H 00	2012 - 237
SIDEC	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	35 H 00	2012 - 238
SIDEC	INGENIEUR	35 H 00	2012 - 239
SIDEC	REDACTEUR	35 H 00	2012 - 240
SIDEC	TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	35 H 00	2012 - 241
SIVU DU CANTON DE DAMPIERRE	REDACTEUR	32 H 00	2012 - 242
THOISSIA	ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE	4 H 00	2012 - 243